



Fonds des accidents du travail

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL CHEZ LES JEUNES TRAVAILLEURS SALARIÉS

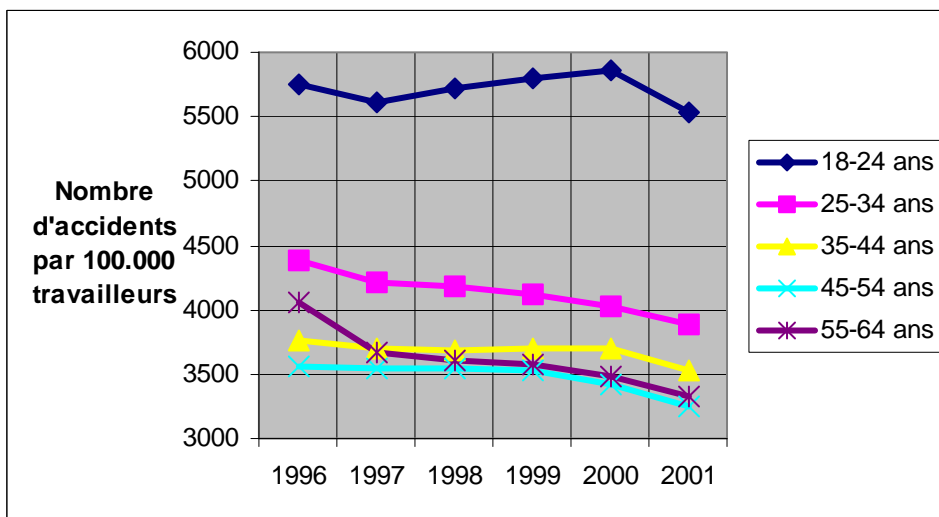
Mai 2006

Introduction

Les statistiques européennes des accidents du travail publiées par Eurostat montrent que les jeunes travailleurs ont un taux de fréquence plus élevé que leurs aînés. On peut effectivement déduire du graphique 1 que le risque d'être victime d'un accident du travail diminue avec l'âge et que la fréquence des accidents du travail est particulièrement élevée pour les travailleurs âgés de 18 à 24 ans.

Le graphique 1 reprend les taux d'incidence des accidents entraînant une incapacité de plus de 3 jours de 1996 à 2001. Le taux d'incidence est le nombre d'accidents par 100.000 travailleurs appartenant aux 9 branches d'activités économiques pour lesquelles des statistiques sont produites dans l'ensemble des Etats européens. En 2001, on dénombrait 3.841 accidents de plus de 3 jours pour 100.000 travailleurs pour l'ensemble des travailleurs des 15 Etats membres. Pour les travailleurs âgés de 18 à 24 ans, ce taux était alors de 5.529 accidents.

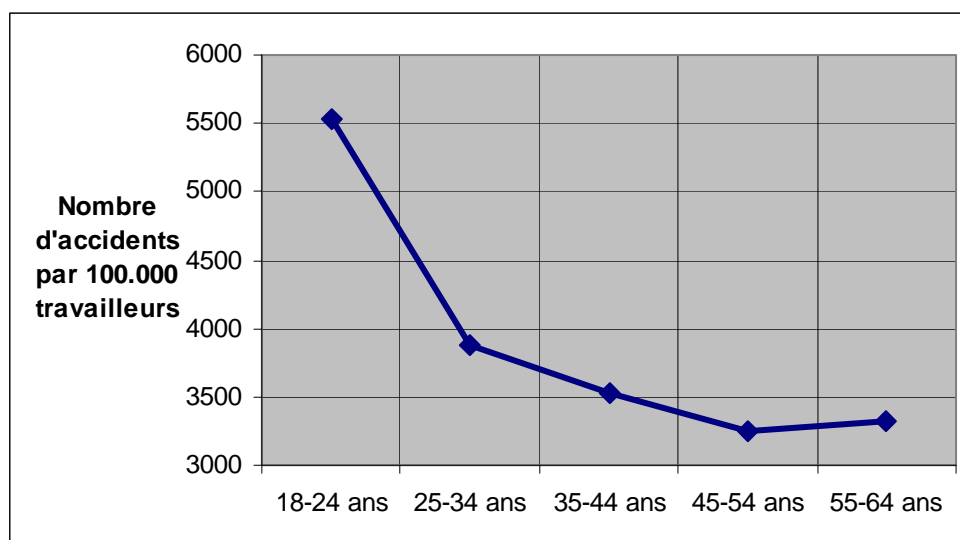
Graphique 1 : Taux d'incidence des accidents avec plus de 3 jours d'incapacité de 1996 à 2001-Europe des 15



Sources : Statistiques européennes des accidents du travail - Eurostat

Le graphique 2 présente le taux d'incidence des accidents de plus de 3 jours d'incapacité de 2001, pour l'Europe des 15, selon les différentes classes d'âge. Ce graphique propose sous un autre angle la distribution du taux selon l'âge. On y constate le taux particulièrement élevé des 18-24 ans en regard des taux des autres catégories, avec une légère remontée du taux pour les travailleurs les plus âgés.

Graphique 2: Taux d'incidence des accidents avec plus de 3 jours d'incapacité de 2001 distribués en fonction de l'âge - Europe des 15



La présente étude a pour objectif d'évaluer le risque réel d'accident du travail chez les jeunes travailleurs du secteur privé en Belgique. Les jeunes travailleurs sont définis ici comme étant les travailleurs âgés de 15 à 24 ans. L'analyse porte sur l'année 2003.

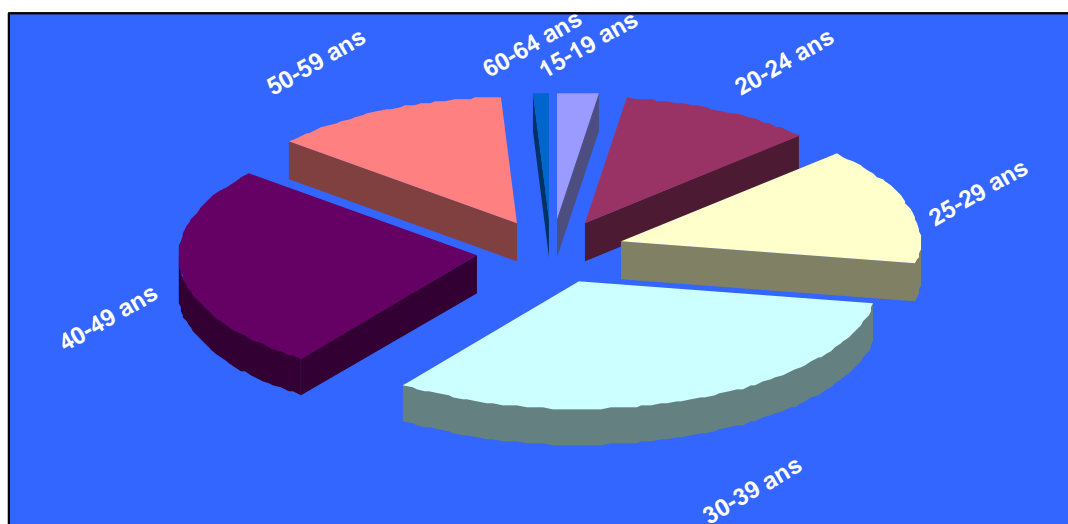
L'emploi en 2003

Pour évaluer le risque d'accident du travail couru par les jeunes travailleurs, il y a lieu de mettre en relation le nombre d'accidents survenus à ces jeunes travailleurs pendant l'année avec le nombre d'heures qu'ils ont prestées pendant la même période et durant lesquelles ils ont été exposés au risque d'accident.

Les salariés du secteur privé ont fourni, en 2003, un total de 3 milliards 476 millions d'heures de travail. La distribution de ces heures en fonction de l'âge des travailleurs est représentée dans le graphique 3.

Les travailleurs de 15 à 24 ans ont presté 446 millions d'heures en 2003, soit 13 % du volume total des heures de travail.

Graphique 3 : Distribution des heures d'exposition au risque selon l'âge (2003)

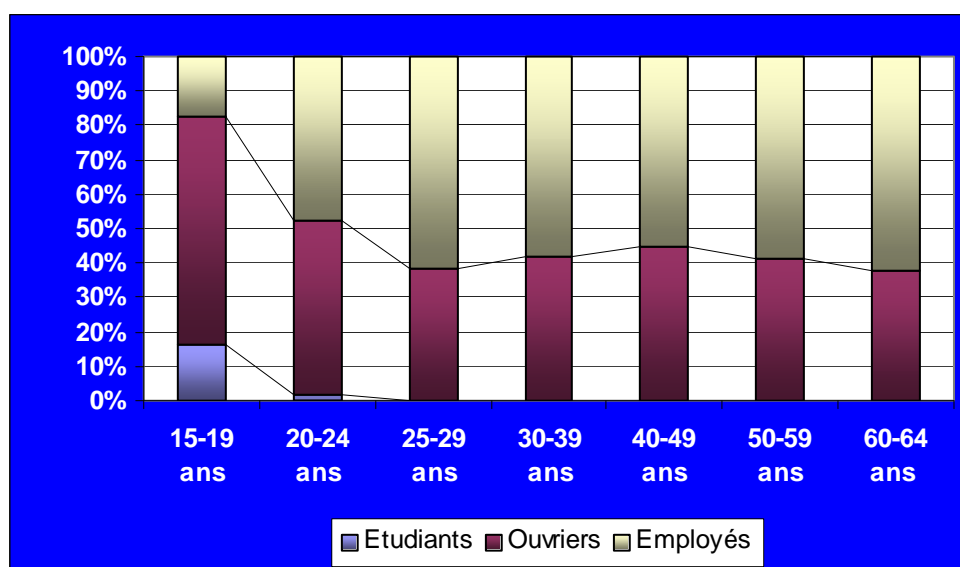


Sources : ONSS

Le risque d'accident du travail varie selon la catégorie professionnelle du travailleur. On distingue chez les jeunes travailleurs trois catégories : les ouvriers, les employés et les étudiants. La part de ces derniers n'est pas négligeable comme le montre le graphique 4 : 16% des heures prestées par les 15-19 ans l'ont été par des jobistes. Leur part devient congrue chez les 20-24 ans, puisque les étudiants n'y occupent plus que 2% du volume de travail de cette classe d'âge.

Les ouvriers sont majoritaires dans les deux classes d'âge : 66% des 15-19 ans et 51% des 20-24 ans sont des ouvriers. A partir de 25 ans, le taux des employés oscille entre 55 et 62%.

Graphique 4 : Distribution en pourcentage des heures d'exposition au risque selon l'âge et la catégorie professionnelle (2003)



Sources : ONSS

DANS QUELS SECTEURS D'ACTIVITÉ RETROUVE-T-ON PRINCIPALEMENT LES JEUNES TRAVAILLEURS ?

Le tableau 1 renseigne le pourcentage des heures prestées par les moins de 25 ans dans les différents secteurs de la nomenclature d'activités économiques Nace-bel. Ce tableau ne reprend que les secteurs où la présence de ces jeunes travailleurs est la plus élevée. Vient en tête de ce classement le Nace 74 « Autres services fournis principalement aux entreprises » avec près de 15% des heures prestées par les jeunes travailleurs en 2003. Le Nace 74 comprend notamment le travail intérimaire où plus d'un travailleur sur deux a moins de 25 ans et le secteur du nettoyage où cette classe d'âge constitue près de 10% du volume de l'emploi.

Dans le secteur 52 « Commerce de détail », on relève la présence importante des jeunes travailleurs dans le commerce de détail en magasins non spécialisés à prédominance alimentaire et dans l'habillement.

La construction occupe également beaucoup de jeunes travailleurs que ce soit dans les travaux de construction proprement dits, les travaux d'installation électrique, la menuiserie ou la plomberie.

Viennent ensuite le secteur de la santé et celui de l'action sociale. Il s'agit des activités sociales, comme les maisons de repos ou les crèches, et les activités hospitalières.

Les restaurants et, dans une moindre mesure, les hôtels et les cafés ont également un pourcentage relativement élevé de jeunes travailleurs.

Tableau 1 : Répartition en pourcentage des heures d'exposition au risque des jeunes travailleurs (15 à 24 ans) selon le secteur d'activité (pour les principaux secteurs) -2003

	Secteur d'activité	Heures (%)
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	14.8
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	12.9
45	Construction	9.2
85	Santé et action sociale	9.1
55	Hôtels et restaurants	7.0
51	Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles	5.9
50	Commerce, entretien et réparation de véhicules automobiles et de motocycles; commerce de détail de carburants	3.8
15	Industries alimentaires	3.8
28	Travail des métaux	2.6
63	Services auxiliaires des transports; agences de voyages	2.3
93	Autres services	2.2

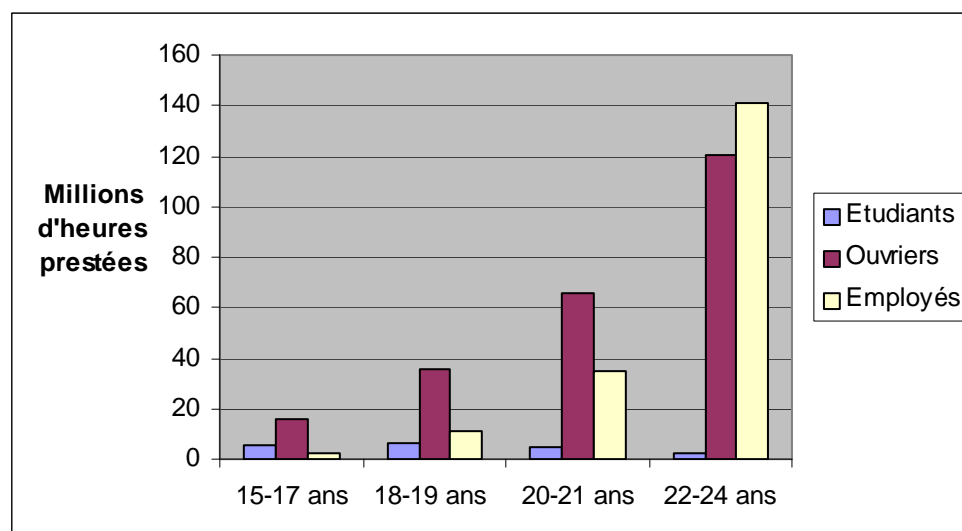
Sources : ONSS

LES MOINS DE 25 ANS NE CONSTITUENT PAS UNE CATÉGORIE HOMOGÈNE.

Le graphique 5 présente la distribution des heures prestées par les jeunes travailleurs par sous-classes d'âge et selon la catégorie professionnelle.

59% des moins de 25 ans ont entre 22 et 24 ans. C'est dans cette tranche d'âge que l'on voit émerger la catégorie des employés, alors que les travailleurs de moins de 22 ans sont principalement des ouvriers. Les étudiants occupent une part significative du volume des heures prestées par les classes d'âge 15-17 ans et 18-19 ans.

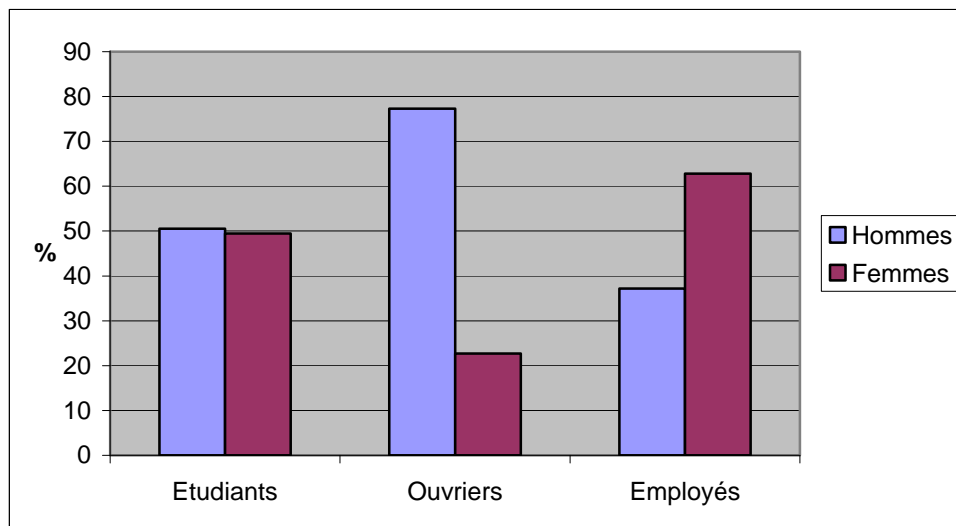
Graphique 5 : Distribution des heures d'exposition au risque des jeunes travailleurs (15-24 ans) selon l'âge et la catégorie professionnelle (2003)



Sources : ONSS

La répartition du temps de travail des étudiants est quasi égale entre les garçons et les filles. Par contre, chez les ouvriers, les hommes sont largement majoritaires. Chez les employés, les femmes sont prédominantes. (Graphique 6)

Graphique 6 : Distribution des heures d'exposition au risque des jeunes travailleurs (15-24 ans) en pourcentage pour chaque catégorie professionnelle, selon le genre (2003)



Sources : ONSS

Les accidents du travail en 2003

Cette étude porte sur les accidents survenus sur le lieu du travail en 2003 dans le secteur privé. Les accidents du travail de 2003 sont distribués dans le tableau 2 en fonction de l'âge de la victime et des conséquences des accidents. On distingue 4 types d'accident : les accidents occasionnant uniquement des soins médicaux (Cas Sans Suite - CSS), les accidents entraînant une incapacité temporaire mais pas d'invalidité (Incapacité Temporaire - IT), les accidents pour lesquels on prévoit une incapacité permanente (IP) et les accidents mortels.

Les conséquences de ces accidents telles qu'elles figurent dans le tableau 2 ne sont pas définitives ; il s'agit de l'estimation faite par l'assureur au 31 décembre de l'année de l'accident pour l'établissement des réserves constituées en vue de l'indemnisation de la victime. Ce n'est en général que deux ou trois ans plus tard que l'on connaîtra l'importance définitive des séquelles. Les conséquences seront ainsi déterminées lors du règlement de l'accident, soit par la notification à la victime d'une guérison sans séquelles, soit par l'entérinement par le Fonds des accidents du travail d'un accord passé entre l'assureur et la victime, soit par le jugement du tribunal en cas de désaccord entre les parties.

Les données des accidents utilisées pour la réalisation des statistiques des accidents du travail en Belgique sont fournies essentiellement par les assureurs à la banque de données du Fonds des accidents du travail. Ces données proviennent de la déclaration d'accident adressée par l'employeur à l'assureur et du règlement de l'accident par l'assureur. C'est sur la base de ces données qu'a été réalisée cette étude.

QUELLE EST LA SITUATION DES JEUNES TRAVAILLEURS EN MATIÈRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL ?

Comme on l'a vu, les 15-24 ans ont presté 13% du volume des heures de 2003. Dans le tableau 2, on note que 20% des accidents de 2003 sont survenus à des travailleurs appartenant à cette classe d'âge.

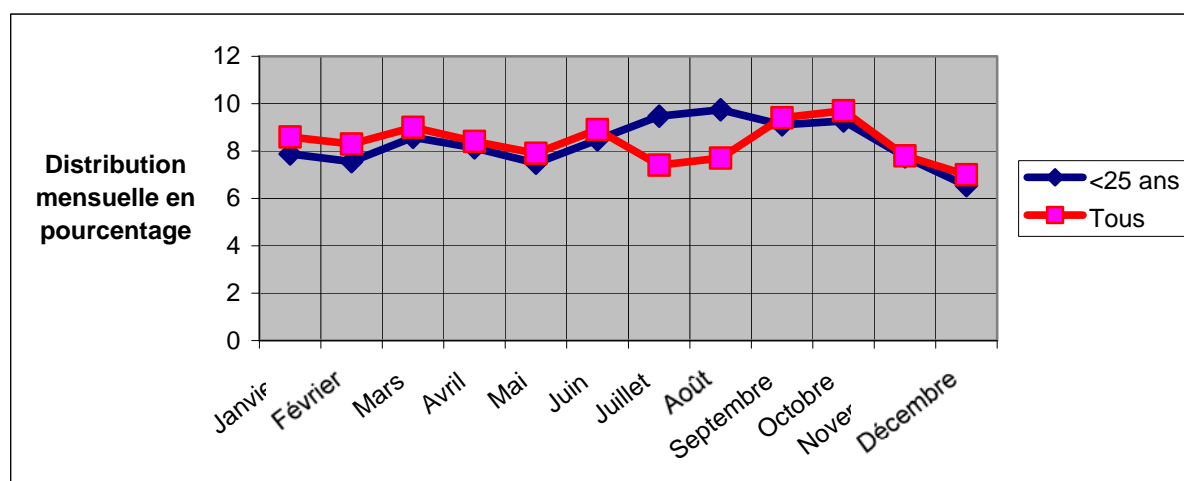
Tableau 2 : Répartition en fréquence absolue et relative des conséquences des accidents survenus sur le lieu du travail en 2003 selon l'âge de la victime.

	C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortel	Total	%
15-24 ans	13 727	19 053	1 558	7	34 345	20.1
25-29 ans	11 298	13 886	1 656	11	26 851	15.7
30-39 ans	21 660	26 623	3 912	28	52 223	30.6
40-49 ans	17 043	18 501	3 549	31	39 124	22.9
50-59 ans	7 944	7 347	1 796	19	17 106	10.0
60-69 ans	554	360	138	3	1 055	0.6
Inconnu	75	53	20	1	149	0.1
Total	72 301	85 823	12 629	100	170 853	100

Sources : Fonds des accidents du travail- rapport annuel de 2003¹

Le graphique 7 présente la distribution en pourcentage des 170.853 accidents de 2003 selon le mois de survenance de l'accident. On y observe une courbe semblable pour les jeunes travailleurs accidentés et pour l'ensemble des accidents, à l'exception notable des mois de juillet et d'août. La hausse des accidents pendant les mois de vacances pour les moins de 25 ans est due aux accidents des étudiants.

Graphique 7 : Distribution en pourcentage des accidents survenus sur le lieu du travail selon le mois pour les travailleurs de moins de 25 ans et pour l'ensemble des travailleurs (2003)



13% du nombre des heures prestées en 2003, 20% des accidents du travail de 2003 : en Belgique, les moins de 25 ans, comme leurs homologues des autres pays européens, présentent un taux de fréquence élevé d'accidents du travail.

¹ Disponible sur le site du Fat : www.socialsecurity.fgov.be/faofat

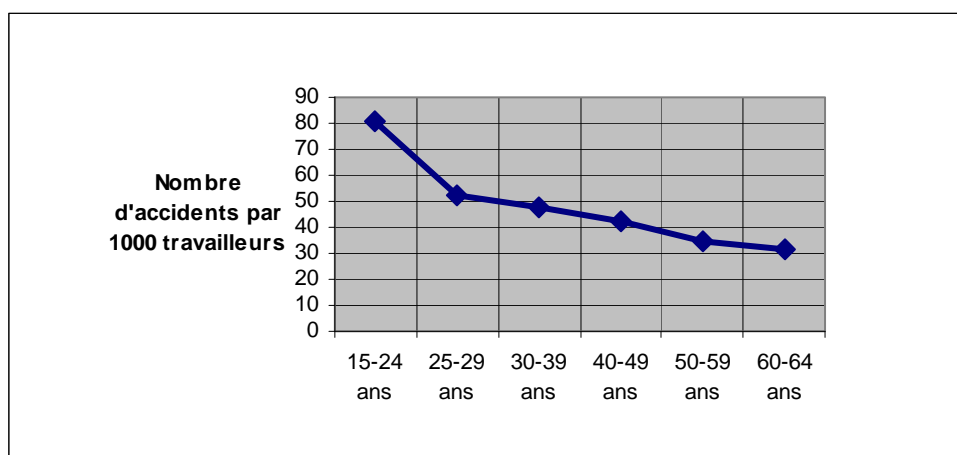
Pour mesurer avec plus de précision le risque d'accident du travail en fonction de l'âge, tant au niveau de la fréquence que de la gravité, nous avons calculé les 3 taux suivants, pour l'année 2003:

- le nombre d'accidents entraînant au moins une incapacité temporaire d'un jour par 1.000 travailleurs²
- le nombre d'accidents entraînant une incapacité temporaire de plus de 30 jours par 1.000 travailleurs²
- le nombre d'accidents avec pronostic d'incapacité permanente ou d'accidents mortels par 1.000 travailleurs²

QUELLE EST LA VARIATION DES FRÉQUENCES DES ACCIDENTS AVEC INCAPACITÉ TEMPORAIRE SELON L'ÂGE ?

Selon le graphique 8, le taux d'incidence des accidents occasionnant une incapacité temporaire d'au moins 1 jour diminue avec l'âge. Si la tendance est régulière entre les classes 25-29 ans et 60-64 ans, on note la situation particulière des travailleurs de 15 à 24 ans avec un taux de 80 accidents avec incapacité temporaire pour 1.000 travailleurs. Ce nombre est particulièrement élevé, comparé aux 45 accidents avec incapacité temporaire en moyenne pour les autres travailleurs. La courbe du graphique 8 a la même forme que la courbe des taux d'incidence européens par classe d'âge des accidents avec plus de 3 jours d'incapacité de 2001 (graphique 2) ; la situation particulière des moins de 25 ans y était également manifeste.

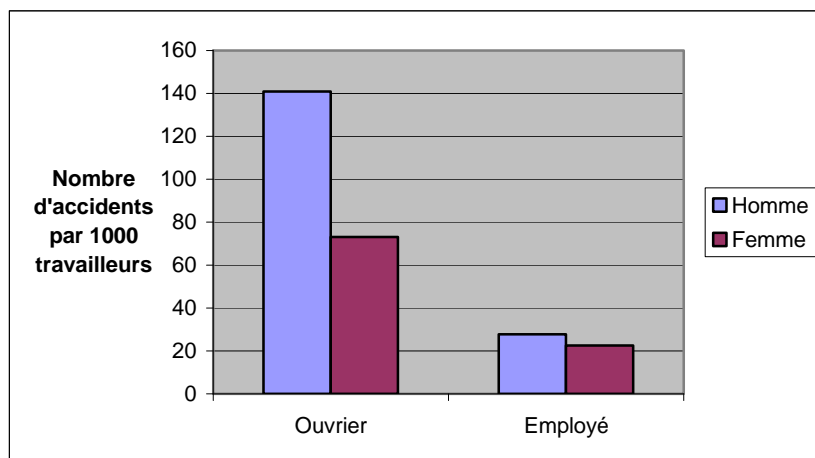
Graphique 8 : Nombre d'accidents sur le lieu du travail, occasionnant au moins 1 jour d'incapacité temporaire, par 1.000 travailleurs, par âge (2003)



Comme on peut s'y attendre, le taux d'incidence dans la catégorie 15-24 ans est plus élevé chez les ouvriers que chez les employés (graphique 9). On note cependant que, si le taux varie peu quel que soit le genre pour les employés, il n'en est pas de même chez les ouvriers : ainsi on dénombre 141 accidents avec incapacité temporaire pour 1.000 travailleurs chez les hommes contre 73 accidents chez les femmes.

² Exprimés en équivalents temps plein

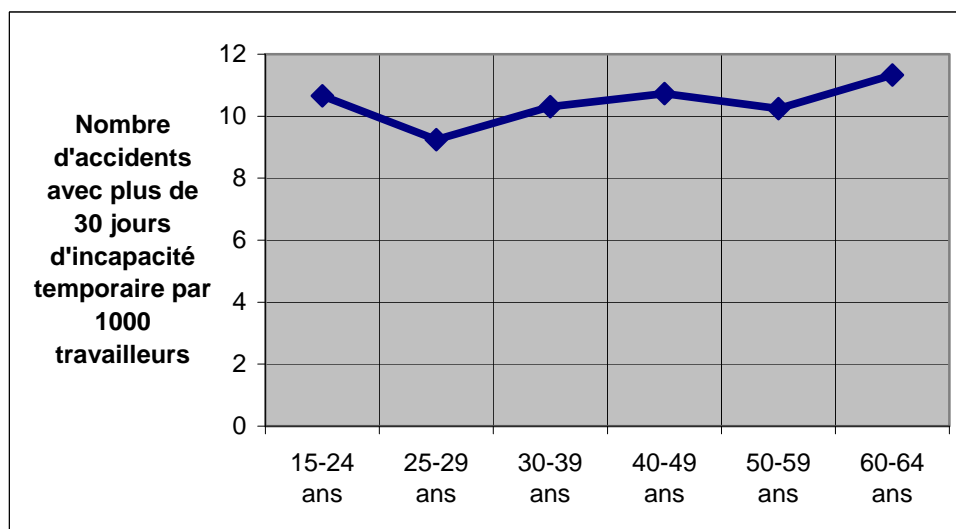
Graphique 9 : Nombre d'accidents sur le lieu du travail, occasionnant au moins 1 jour d'incapacité temporaire, par 1.000 travailleurs chez les jeunes travailleurs (15-24 ans) selon le genre et la catégorie professionnelle (2003)



SI LE TAUX DE FRÉQUENCE EST PARTICULIÈREMENT ÉLEVÉ CHEZ LES JEUNES TRAVAILLEURS, QU'EN EST-IL DE LA GRAVITÉ DE LEURS ACCIDENTS ?

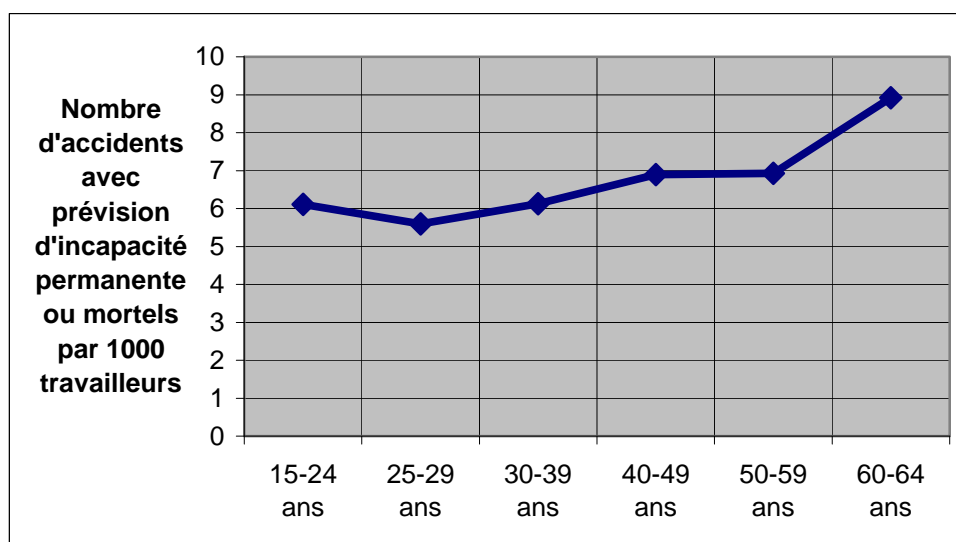
Sur ce plan, la situation est différente. Nous allons considérer successivement la situation des accidents occasionnant plus de 30 jours d'incapacité et les accidents avec une prévision d'incapacité permanente en tant qu'indicateurs de la gravité des accidents. En ce qui concerne le taux d'incidence des accidents entraînant une incapacité de plus de 30 jours, on observe que les 15-24 ans ont un taux proche des autres classes d'âge : 10,7 accidents avec incapacité temporaire de plus de 30 jours pour 1.000 travailleurs chez les travailleurs de 15 à 24 ans contre 10,2 accidents pour les travailleurs de 25 à 64 ans. (Graphique 10)

Graphique 10 : Nombre d'accidents sur le lieu du travail, occasionnant plus de 30 jours d'incapacité temporaire, par 1.000 travailleurs, par classe d'âge (2003)



Le taux d'incidence des accidents avec prévision d'incapacité permanente et des accidents mortels des moins de 25 ans est inférieur au taux de leurs aînés : 6,1 accidents avec prévision d'incapacité permanente pour 1.000 travailleurs pour les moins de 25 ans contre 6,4 pour les travailleurs de 25 à 64 ans. (Graphique 11)

Graphique 11 : Nombre d'accidents sur le lieu du travail, avec prévision d'incapacité permanente ou mortels, par 1.000 travailleurs, par classe d'âge (2003)



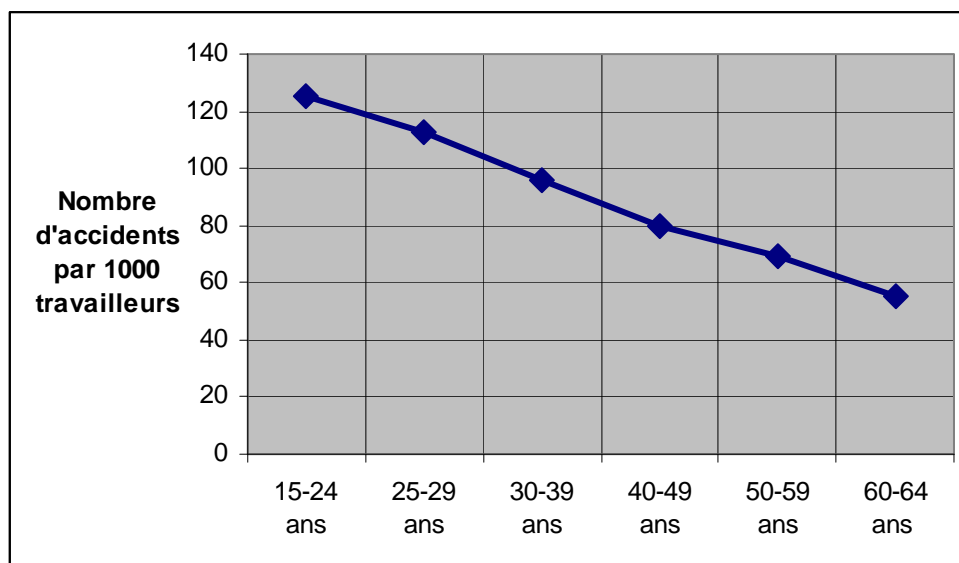
Ce qui est remarquable dans ces trois graphiques, c'est la position en décalage de la catégorie 15-24 ans par rapport à la tendance qui se dégage des scores des autres classes d'âge. On sait généralement que plus la victime est jeune, plus le taux de fréquence des accidents est élevé et plus la victime est âgée, plus le taux de gravité est élevé. Si on fait abstraction de la classe 15-24 ans, on observe que cette tendance est rencontrée dans les 3 graphiques. Par contre, si on prend les accidents des jeunes travailleurs en compte, il apparaît que la situation des 25-29 ans est chaque fois meilleure que celle de leurs cadets.

Cette apparente anomalie (rupture dans la tendance) s'explique par la composition des différentes classes d'âge. Comme on l'a vu dans le graphique 4, les ouvriers sont majoritaires chez les travailleurs de moins de 25 ans, ce qui n'est pas le cas chez les travailleurs plus âgés. L'importance de la place occupée par les ouvriers chez les jeunes travailleurs a un impact sur le taux de fréquence des accidents pour cette catégorie. On sait en effet que le risque d'accident chez les ouvriers est beaucoup plus élevé que chez les employés.

QU'EN EST-IL DES TAUX DE FRÉQUENCE POUR LES SEULS OUVRIERS, SELON LEUR ÂGE ?

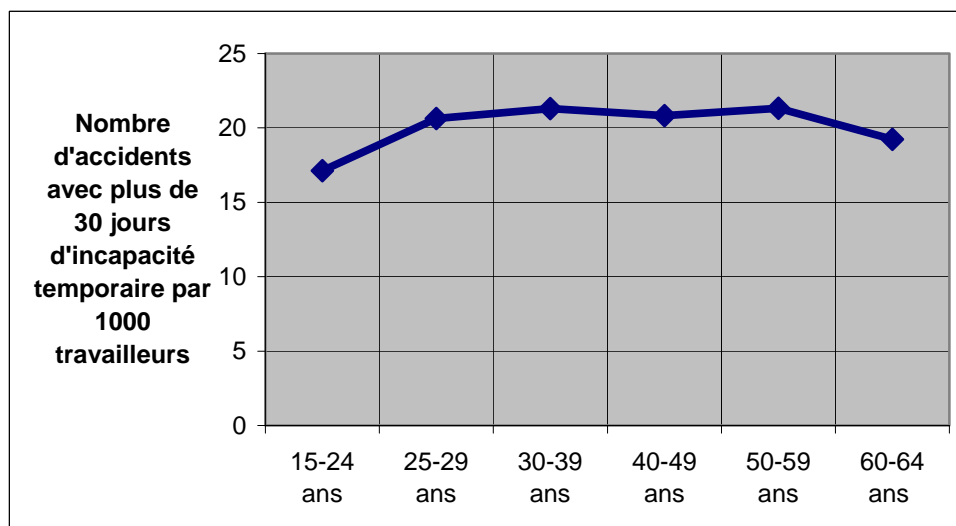
Les graphiques 12 à 14 présentent les 3 taux de fréquence pour les ouvriers selon les classes d'âge. Le résultat est beaucoup plus net que celui obtenu avec l'observation des taux calculés pour tous les travailleurs, toutes catégories professionnelles confondues (graphique 8). Ainsi, le graphique 12 montre une variation en décroissance linéaire du taux en fonction de l'âge. Il n'est plus question ici d'une rupture de la tendance entre la catégorie des 15-24 ans et la catégorie des 25-29 ans.

Graphique 12 : Nombre d'accidents sur le lieu du travail, occasionnant au moins 1 jour d'incapacité temporaire par 1.000 travailleurs, par classe d'âge (2003)- Ouvriers



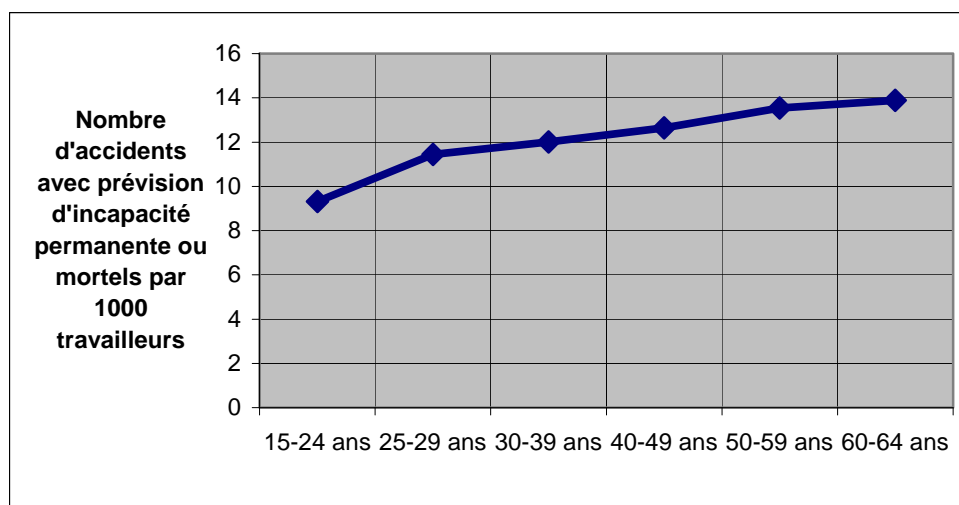
Le taux des accidents avec plus de 30 jours d'incapacité temporaire par 1.000 travailleurs chez les ouvriers est quasi identique pour les travailleurs de 25 à 59 ans. Le taux est moins élevé chez les plus jeunes et les plus âgés. (Graphique 13)

Graphique 13 : Nombre d'accidents sur le lieu du travail, occasionnant plus de 30 jours d'incapacité temporaire, par 1.000 travailleurs, par classe d'âge (2003) - Ouvriers



Le taux des accidents avec prévision d'incapacité permanente ou des accidents mortels est conforme à ce que l'on constate généralement : plus le travailleur est âgé, plus il court le risque d'être victime d'un accident entraînant une incapacité permanente. On constate qu'avec l'observation des seuls ouvriers a disparu l'illusoire situation plus favorable des travailleurs de 25 à 29 ans.

Graphique 14 : Nombre d'accidents sur le lieu du travail, avec prévision d'incapacité permanente ou mortels, par 1.000 travailleurs, par classe d'âge (2003) - Ouvriers



Caractéristiques des accidents de 2003 des travailleurs de 15 à 24 ans.

Neuf secteurs d'activités réunissent à eux seuls 70% des accidents des jeunes travailleurs et 62% de l'ensemble des accidents du travail de 2003. Les données des accidents de ces secteurs sont reprises, en ordre décroissant, dans le tableau 3. Ce tableau permet également de comparer, dans les 2 colonnes à partir de la droite, les distributions relatives des accidents et des heures prestées des jeunes travailleurs de 2003.

Il ressort de ce tableau que le secteur 74 « Autres services fournis principalement aux entreprises » (qui comprend le travail intérimaire et le nettoyage) et celui de la construction ont un pourcentage d'accidents du travail supérieur à la part qui est la leur dans le volume global des heures prestées en 2003.

Tableau 3 : Répartition en fréquence absolue et relative des conséquences des accidents survenus sur le lieu du travail en 2003 selon le secteur d'activité.

Secteur d'activité	C.S.S.	I.T.	I.P.	Mort el	Total	<25ans AT(%)	<25ans Heures (%)
74-Autres services fournis principalement aux entreprises	2 413	4 488	238	1	7 140	20.8	14.8
45-Construction	1 517	2 870	315	1	4 703	13.7	9.2
52-Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	1 247	1 588	93	0	2 928	8.5	12.9
85-Santé et action sociale	1 490	922	58	0	2 470	7.2	9.1
28-Travail des métaux	556	921	64	0	1 541	4.5	5.0
55-Hôtels et restaurants	711	757	52	0	1 520	4.4	7.0
51-Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles	512	819	64	0	1 395	4.1	5.9
50-Commerce, entretien et réparation de véhicules automobiles et de motocycles; commerce de détail de carburants	415	718	49	1	1 183	3.4	3.8
15-Industries alimentaires	399	682	51	0	1 132	3.3	3.8
Autres secteurs	4 467	5 288	574	4	10 333	30.1	28.5
Total	13 727	19 053	1558	7	34 345	100	100

Les tableaux suivants reprennent, classées de manière décroissante selon leur fréquence, les caractéristiques des accidents des jeunes travailleurs mises en comparaison avec la fréquence de ces différents types pour l'ensemble des accidents de 2003.

En ce qui concerne **la forme de l'accident**, on note des différences entre les deux distributions :

- Chez les moins de 25 ans, l'accident résulte le plus souvent d'un contact avec des objets mobiles, comme la projection de corps étrangers, d'un coinçage ou de la chute de l'objet en cours de manutention.
- Pour l'ensemble des accidents de 2003, l'accident est plus souvent le fait d'un effort, d'un faux mouvement, d'une glissade sans chutes ou d'une chute de hauteur ou de plain-pied.

Tableau 4 : Répartition en fréquence absolue et relative des conséquences des accidents survenus sur le lieu du travail en 2003 selon la forme de l'accident.

Forme de l'accident	C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortel	Total	<25ans %	Tous %
Contacts avec des objets (sauf chutes d'objet ou coinçage)	5 989	6 647	382	0	13 018	37.9	35.4
Efforts, faux mouvements, glissades sans chutes	1 656	2 951	233	1	4 841	14.1	15.7
Autres formes d'accidents	2 258	2 185	197	3	4 643	13.5	13.5
Chutes de personnes	1 197	2 494	339	2	4 032	11.7	15.2
Coinçage	1 021	2 248	237	1	3 507	10.2	8.7
Chutes d'objets	908	1 794	129	0	2 831	8.2	7.5
Pas d'information	258	272	22	0	552	1.6	1.7
Exposition ou contact avec la chaleur ou le froid	208	286	12	0	506	1.5	1.2
Exposition à ou contact avec les substances nocives	215	160	5	0	380	1.1	1.1
Exposition ou contact avec le courant électrique	17	16	2	0	35	0.1	0.1
Total	13 727	19 053	1 558	7	34 345	100	100

Il y a également des différences entre les accidents des moins de 25 ans et l'ensemble des accidents de 2003 quant à **l'agent matériel impliqué** dans l'accident.

Les agents matériels qui interviennent plus souvent dans les accidents des jeunes travailleurs que dans l'ensemble des accidents sont

- les matériaux (16.1% contre 15,3% pour l'ensemble des accidents)
- les outils, instruments et ustensiles à main, mus par la force de l'homme (10% contre 8.4%)
- les machines d'usinage, façonnage, fabrication (4.8% contre 3.8%) (exemples : presses, cisailles, machines à meuler, scies autres que circulaires)
- les installations électriques, y compris les machines électriques (2.5% contre 1.9%) (exemples : outils à main électrique)

Pour l'ensemble des accidents, d'autres agents matériels présentent une fréquence supérieure :

- les moyens de transport et de manutention (9.2% des accidents contre 8.1 pour les travailleurs de moins de 25 ans (principalement les véhicules à moteur)
- les milieux de travail (13.6% contre 10.3%) (exemples : les surfaces de circulation, les obstacles et les ouvertures dans les sols, les escaliers)

Tableau 5 : Répartition en fréquence absolue et relative des conséquences des accidents survenus sur le lieu du travail en 2003 selon l'agent matériel impliqué dans l'accident.

Agent matériel	C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortel	Total	<25 ans %	Tous %
Autres matériels	3 424	4 922	354	0	8 700	25.3	23.1
Substances, radiations et matériaux	3 490	4 288	212	0	7 990	23.3	22.2
Autres agents	3 554	3 792	325	1	7 672	22.3	22.9
Milieus de travail	1 132	2 137	260	1	3 530	10.3	13.6
Machines	973	1 896	208	1	3 078	9.0	7.3
Moyens de transport et de manutention	885	1 740	170	4	2 799	8.1	9.2
Pas d'information	269	278	29	0	576	1.7	1.7
Total	13 727	19 053	1 558	7	34 345	100.0	100.0

La comparaison avec le **type de lésions** occasionnées par les accidents fait apparaître également des différences. Les jeunes travailleurs ont plus souvent pour lésions des plaies, des traumatismes superficiels, des contusions ou écrasements, des brûlures.

Pour l'ensemble des accidents, certaines lésions sont plus fréquentes que chez les jeunes travailleurs : les fractures, les luxations, les entorses et foulures, les commotions et autres traumatismes internes et des lésions caractérisant souvent les accidents les plus graves : les lésions multiples de nature différente et les autres traumatismes (que ceux figurant dans la nomenclature) et les traumatismes mal définis.

Tableau 6 : Répartition en fréquence absolue et relative des conséquences des accidents survenus sur le lieu du travail en 2003 selon la nature de la lésion.

Nature de la lésion	C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortel	Total	<25 ans (%)	Tous (%)
Autres plaies	4 697	5 445	248	0	10 390	30.3	26.6
Contusions, écrasements	2 492	4 681	190	1	7 364	21.4	20.6
Entorses et foulures	1 311	3 003	245	0	4 559	13.3	14.1
Traumatismes superficiels	1 807	1 432	62	0	3 301	9.6	9.3
Autres traumatismes et traumatismes mal définis	1 437	1 266	134	4	2 841	8.3	9.8
Commotions et autres traumatismes internes	592	972	81	0	1 645	4.8	5.5
Fractures	364	843	414	0	1 621	4.7	6.2
Brûlures	456	582	22	0	1 060	3.1	2.6
Lésions multiples de nature différente	209	359	60	1	629	1.8	2.2
Luxations	157	291	40	0	488	1.4	1.6
Empoisonnements aigus et intoxications aiguës	98	39	3	0	140	0.4	0.5
Amputations et énucléations	16	63	51	0	130	0.4	0.4
Pas d'information	60	44	8	1	113	0.3	0.4
Effets nocifs des radiations	9	19	0	0	28	0.1	0.1
Effets des intempéries et d'autres facteurs externes	13	1	0	0	14	0.0	0.0
Effets nocifs de l'électricité	5	7	0	0	12	0.0	0.0
Asphyxies	4	6	0	0	10	0.0	0.1
Total	13 727	19 053	1 558	7	34 345	100.0	100

La fréquence du **siège de la lésion** varie également selon la population observée. Chez les jeunes travailleurs, les membres supérieurs sont plus souvent atteints, principalement les

doigts (26% contre 21.6% pour l'ensemble des accidents), la main (9% contre 7.4%), les avant-bras et les poignets (5.6% contre 5%).

Pour l'ensemble des accidents, les lésions au tronc sont plus fréquentes que chez les jeunes travailleurs, principalement au dos (6.7% contre 5.3% chez les moins de 25 ans), les sièges multiples (5.2% contre 4.1%), les lésions générales (6.4% contre 5.5%), la tête (15.1% contre 14.4%).

Tableau 7 : Répartition en fréquence absolue et relative des conséquences des accidents survenus sur le lieu du travail en 2003 selon le siège de la lésion.

Siège de la lésion	C.S.S	I.T.	I.P.	Mortel	Total	<25 ans (%)	Tous (%)
Membres supérieurs	5 569	8 709	674	0	14 952	43.5	37.3
Membres inférieurs	2 509	4 540	418	1	7 468	21.7	22.0
Tête	3 020	1 879	44	1	4 944	14.4	15.1
Tronc	963	2 074	191	0	3 228	9.4	12.4
Lésions générales	964	818	94	1	1 877	5.5	6.4
Sièges multiples	503	789	117	3	1 412	4.1	5.2
Cou (y compris gorge, nuque et vertèbres cervicales)	137	202	15	0	354	1.0	1.2
Pas d'information	62	42	5	1	110	0.3	0.4
Total	13 727	19 053	1 558	7	34 345	100.0	100.0

Conclusions

Tant les statistiques européennes que les statistiques belges mettent en évidence le taux de fréquence particulièrement élevé des accidents du travail chez les jeunes travailleurs (moins de 25 ans). En 2003, en Belgique, on a enregistré, pour 1.000 travailleurs, 80 accidents avec au moins 1 jour d'incapacité temporaire chez les jeunes travailleurs alors que ce taux est de 45 accidents pour les autres travailleurs.

Ce taux particulièrement élevé s'explique par la présence majoritaire des ouvriers parmi les jeunes travailleurs, alors que les employés constituent la part la plus importante des effectifs des autres classes d'âge. Le risque d'accident chez les ouvriers est beaucoup plus important que chez les employés ; cela s'explique évidemment par la nature et les conditions du travail qui leur sont propres.

Ainsi, si on observe les données d'accident du travail des seuls ouvriers, on constate que le taux de fréquence d'accident des jeunes travailleurs est toujours le plus élevé, mais sans que cela ne soit particulièrement remarquable. La variation du taux de fréquence selon l'âge des victimes est en fait linéaire ; on peut en déduire que plus le travailleur est jeune, plus le risque d'accident est élevé ; les accidents des moins de 25 ans s'inscrivent dans cette « loi » statistique.

L'observation des accidents avec prévision d'incapacité permanente fait apparaître au contraire que le taux de gravité s'accroît en fonction de l'âge : plus le travailleur est âgé, plus il court le risque d'avoir un accident invalidant.

Enfin, l'examen des accidents des jeunes travailleurs met en exergue des caractéristiques qui leur sont spécifiques. A titre d'exemple, il est remarquable que, dans une mesure bien plus importante que pour les autres catégories d'âge, les lésions se situent, chez les jeunes travailleurs, dans les membres supérieurs, et principalement aux doigts. A partir d'ici, on quitte le domaine de la statistique pour entrer dans celui de la prévention.